



[Tél. ] 04 93 600 849  
[Port. ] 06 89 76 38 96  
Email : [aepdl@orange.fr](mailto:aepdl@orange.fr)  
[www. autoecolepredulac.fr](http://www.autoecolepredulac.fr)

Les Héliotropes  
33/35, Chemin du Cabanon 06740 Chateauneuf

# PERMIS DE CONDUIRE

## FORMATION PREPARATOIRE

Nous vous accompagnons dès votre inscription et tout au long de votre formation, en mettant à votre disposition les moyens humains et matériels pour vous permettre de vous préparer au mieux à l'apprentissage de la conduite.

### FORMATION THEORIQUE

Elle se déroule essentiellement au sein de notre établissement sous forme de cours collectifs ou de mise en situation d'examen effectués par un **enseignant de la conduite**. Cette partie a pour but l'apprentissage des règles du code de la route, le comportement sécuritaire et les gestes de premier secours...

Les termes abordés sont :

- La circulation routière (panneaux, intersections, circuler, croiser et dépasser, stationner ou s'arrêter)
- Le conducteur (conduire, défaillances du conducteur)
- La route (nuit et intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers (partage de la route)
- Les notions diverses (documents administratifs, chargement et passagers, infractions)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (s'installer au poste de conduite)
- La mécanique et les équipements (entretien et dépannage)
- La sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (écomobilité et écoconduite)
- Les principaux facteurs d'accidents (alcool, drogue et vitesse)

### FORMATION PRATIQUE

Elle se déroule avec nos véhicules (boite mécanique ou automatique) en compagnie d'un enseignant de la conduite automobile. Cette formation a pour but la maîtrise du véhicule dans un environnement évolutif, l'adaptation aux différentes situations rencontrées, le respect des règles et des autres usagers, le comportement sécuritaire.

Les thèmes abordés sont ceux prévus par le programme de formation REMC.



[Tél. ] 04 93 600 849  
[Port. ] 06 89 76 38 96  
Email : [aepdl@orange.fr](mailto:aepdl@orange.fr)  
[www. autoecolepredulac.fr](http://www.autoecolepredulac.fr)

---

Les Héliotropes  
33/35, Chemin du Cabanon 06740 Chateauneuf

## ENJEUX DE LA FORMATION

Le permis de conduire est l'outil indispensable de l'autonomie. Il permet d'effectuer les déplacements afférents aux études, au travail ou aux loisirs avec plus de liberté. Conduire en sécurité est donc une nécessité pour tous et assure en partie l'insertion sociale.

L'enjeu de la formation au permis de conduire est l'acquisition des éléments de base pour devenir un conducteur sûr, respectueux des règles de circulation et des autres.

La formation prodiguée au sein de l'établissement de conduite a pour but d'enseigner aux futurs conducteurs les compétences nécessaires en termes de savoir, savoir-faire et savoir-être.

Compétences nécessaires tout au long de sa vie de conducteur, le candidat devra donc disposer des bases solides pour pouvoir s'insérer et évoluer dans une circulation de plus en plus dense et compliquée.

Les accidents de la route touchent en particulier les personnes de 18-25 ans et ne sont pas liés à une fatalité, ils sont dus à des comportements accidentogènes dans plus de 90 % des cas.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel votre formateur saura vous guider.



[Tél. ] 04 93 600 849  
[Port. ] 06 89 76 38 96  
Email : [aepdl@orange.fr](mailto:aepdl@orange.fr)  
[www. autoecolepredulac.fr](http://www.autoecolepredulac.fr)

Les Héliotropes  
33/35, Chemin du Cabanon 06740 Chateauneuf

# EPREUVE DU PERMIS DE CONDUIRE

## EPREUVE THEORIQUE

Cette épreuve est individuelle et se déroule au sein de société privée. Le candidat après inscription est **accompagné au lieu d'examen par l'école de conduite**

Il est en possession d'une tablette tactile pour répondre aux 40 questions. Le temps est identique pour l'ensemble des candidats. Le résultat est favorable si le candidat obtient un résultat minimum de 35 bonnes réponses.

## EPREUVE PRATIQUE

Le candidat effectue au moins 20 leçons de conduire (13 leçons pour les boîtes automatiques), lorsque le niveau est atteint, l'auto-école lui fournit une date d'examen.

Cette date d'examen est nominative, la demande s'effectue sur le site de la sécurité routière par l'établissement de conduite après avoir pris le candidat sous-mandat.

L'auto-école l'accompagne au centre d'examen **en présence d'un enseignant de la conduite** et met à disposition un véhicule adapté.

## DUREE

L'épreuve de conduite dure 32 minutes au total, formalités administratives et installation du candidat incluse. Au cours de celles-ci vous avez à conduire pendant au moins 25 minutes en et hors agglomération.



[Tél. ] 04 93 600 849  
[Port. ] 06 89 76 38 96  
Email : [aepdl@orange.fr](mailto:aepdl@orange.fr)  
[www. autoecolepredulac.fr](http://www.autoecolepredulac.fr)

Les Héliotropes  
33/35, Chemin du Cabanon 06740 Chateauneuf

## **BILAN DE COMPETENCES**

L'examineur apprécie votre niveau de conduite en établissant un bilan de compétences s'articulant autour des thèmes suivants :

- Connaître et maîtriser son véhicule
- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord
- Effectuer des vérifications du véhicule
- Connaître et utiliser les commandes
- Appréhender la route
- Prendre l'information
- Adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation
- Partager la route avec les autres usagers
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir les espaces de sécurité
- Analyse des situations
- Adaptation aux situations
- Conduite autonome
- Conduite économique et respectueuse de l'environnement
- Courtoisie

L'examineur évalue en outre l'autonomie et la conscience du risque du candidat.

Pour être reçu à l'examen, le candidat doit obtenir au moins 20 points sur 31. L'expert réalise un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et le candidat peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

## **ERREURS ELIMINATOIRES**

Certaines erreurs commises pendant l'épreuve pratique sont directement éliminatoires.

La liste des erreurs éliminatoires est longue, par exemple on peut citer: le non-respect d'un stop ou d'un feu rouge, l' intervention de l'examineur sur le volant ou les pédales, le franchissement d'une ligne continue, la circulation en sens interdit, la circulation à gauche sur une chaussée à double-sens...



[Tél. ] 04 93 600 849  
[Port. ] 06 89 76 38 96  
Email : [aepdl@orange.fr](mailto:aepdl@orange.fr)  
www. [autoecolepredulac.fr](http://autoecolepredulac.fr)

Les Héliotropes  
33/35, Chemin du Cabanon 06740 Chateauneuf

## **TESTS AU COURS DE L'EPREUVE**

Outre la conduite effective pendant une durée de 25 minutes, le candidat doit également se soumettre à différents tests pendant l'épreuve :

- Il lui est demandé de circuler de manière autonome pendant une durée de 5 minutes en se rendant dans un lieu ou en circulant suivant un itinéraire défini au préalable par l'examineur.
- L'examineur teste la vue du candidat (en lui demandant de lire une plaque d'immatriculation par exemple) avant le départ ou à l'occasion d'un arrêt du véhicule.
- Lors d'un arrêt librement choisi par l'examineur, celui-ci demande au candidat de procéder à une vérification technique, de répondre à une question liée à cette vérification et une question relative aux notions élémentaires de premier secours. Chacune de ces questions donne lieu à l'attribution d'un point en cas de bonne réponse.

## **MANŒUVRES**

Deux manœuvres doivent être effectuées par le candidat. Depuis la nouvelle réglementation applicable depuis le 1er août 2014, il s'agit d'une marche arrière et d'un freinage en vue de s'arrêter avec précision.

Concernant la marche arrière, il peut s'agir des manœuvres suivantes : marche arrière en ligne droite, en arrondi ou en angle, rangement en créneau, en épi ou en bataille, demi-tour.... La manœuvre est à l'initiative exclusive de l'examineur, et non du candidat.

Le freinage est également annoncé par l'examineur. Il peut être effectué à l'occasion de tout arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical, précis et bien visible.

## **REPONSE DE L'EXAMINATEUR**

Une fois l'examen terminé, l'expert dresse le certificat d'examen en établissant un bilan des compétences du candidat. Hormis lorsqu'une erreur éliminatoire a été commise, l'examineur établit le total chiffré des points obtenus.

La réponse à l'examen du permis de conduire est consultable sur le site de la sécurité routière dans délais de 48h minimum. En cas de réussite à l'examen, il vaut titre de permis de conduire pendant une durée de quatre mois à compter de la date de l'épreuve.



[Tél. ] 04 93 600 849  
[Port. ] 06 89 76 38 96  
Email : [aepdl@orange.fr](mailto:aepdl@orange.fr)  
[www. autoecolepredulac.fr](http://www.autoecolepredulac.fr)

Les Héliotropes  
33/35, Chemin du Cabanon 06740 Chateauneuf

## **PROCEDURE A SUIVRE EN CAS DE REUSSITE**

### **Certificat d'examen**

Ce document doit ainsi être présenté aux forces de l'ordre en cas de contrôle. Le simple CEPC ne vous permet de conduire qu'en France. Il est valide pendant une période de 4 mois. Vous devez obtenir votre titre définitif pour pouvoir conduire à l'étranger avec un permis probatoire.

### **DEMANDE DE PERMIS A LA PREFECTURE**

Au cours de ce délai de quatre mois, le conducteur doit établir sa demande auprès des services compétents en utilisant le portail ANTS. Les modalités concernant son obtention (documents à fournir, délais, modalités d'envoi...) varient en fonction des préfetures. Il convient donc de se référer à l'usage en vigueur en vous renseignant auprès de l'administration ou de l'auto-école.

### **PROCEDURE EN CAS D'ECHEC**

En cas d'échec à l'examen de conduite, voici les règles à connaître pour repasser son permis.

### **CODE**

En cas d'échec le candidat peut se représenter dans un délai de 48h.

### **PRATIQUE**

En cas d'échec à l'épreuve pratique du permis de conduire, le candidat n'a pas à repasser l'épreuve théorique s'il passe l'examen de la conduite dans les 5 années qui suivent l'obtention du Code (sauf s'il échoue 5 fois à l'épreuve de conduite dans ce cas, il devra repasser l'examen du Code).

Les délais pour repasser l'épreuve de conduite après un échec dépendent du nombre de point obtenu.

Moins de 10points 45 jours de délai

Entre 10 et 15 points 30 jours de délai

Entre 15 et 20 points 20jours de délai

Entre 20 et 25 points 10 jours de délai

Supérieur à 25 points 2jours de délai à réception du résultat



[Tél. ] 04 93 600 849  
[Port. ] 06 89 76 38 96  
Email : [aepdl@orange.fr](mailto:aepdl@orange.fr)  
[www. autoecolepredulac.fr](http://www.autoecolepredulac.fr)

---

Les Héliotropes  
33/35, Chemin du Cabanon 06740 Chateauneuf

## **RECOURS**

Il est possible de contester un résultat au permis de conduire en adressant un recours gracieux auprès du préfet dans les 2 mois.

## **MODELE CEPC**



[Tél.] 04 93 600 849  
 [Port.] 06 89 76 38 96  
 Email : aepdl@orange.fr  
 www. autoecolepredulac.fr

Les Héliotropes  
 33/35, Chemin du Cabanon 06740 Chateaufort

**CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)**

N° : \_\_\_\_\_ SÉRIE \_\_\_\_\_

EXEMPLAIRE ADMINISTRATION

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Centre : \_\_\_\_\_ N° de département : \_\_\_\_\_  
 L'inspecteur - Nom : \_\_\_\_\_ Chargé de l'évaluation de l'épreuve théorique de  
 Météo, Météo 10 : \_\_\_\_\_  
 Centre de permis agréé : \_\_\_\_\_

Atteinte de la majorité de l'évaluation de l'épreuve : \_\_\_\_\_ N° de département : \_\_\_\_\_  
 N° de permis : \_\_\_\_\_

**Résultat d'examen**  
 Favorable  
 Insuffisant

**Coef. spécifiques**  
 00 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

**Bilan des compétences**

Compétence	Niveau d'appréhension					Autonomie d'appréhension		
	0	1	2	3	4	0	1	2
Conscience et maîtrise de son véhicule								
Savoir circuler et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Comprendre et utiliser les commandes								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maîtriser les aspects de sécurité						1	1	1
<b>Sous-totaux</b>								
Conscience de l'usager								+1
Conscience environnementale et respect de l'environnement								+1
<b>Total général</b>								

Observations

Vous devez être inscrit dans le répertoire de la police nationale afin de pouvoir passer l'examen pour connaître les modalités de votre évaluation.